

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating FC180 B-component

FS2018

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 17-juil.-2014

Date de révision :
09-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Surface Coating FC180 B-component
Contient Butylphenol (para-tert); m-xylolenediamine; Trimethylheksamethylendiamine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB	France: DeLaval snc
PO BOX 39	Omega Parc Bat. 5
147 21 Tumba	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Sweden	78997 Elancourt
Tel + 46 08-530 66 000	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2. (H361f)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 2. (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008****Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Contient

Butylphenol (para-tert); m-xylolenediamine; Trimethylheksamethylendiamine

2.3. Autres dangers**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	--------	------------	--------------------	-------------------------------

Butylphenol (para-tert)	202-679-0	98-54-4	30 - 40	Skin irr. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Repr. 2 (H361f) Aquatic chron. 2 (H411)	Aucune donnée disponible
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	10 - 20	Ac. tox 4 (H302) Ac. tox 4 (H332) Skin corr. 1B (H314) Skin sens. 1 (H317) Aquatic chr. 3 (H412)	01-2119480150-50-00 00
Triméthylhexaméthylènediamines	247-134-8	25620-58-0	10 - 20	Ac. tox 4 (H302) Skin corr. 1B (314) Skin sens. 1 (H317) Eye dam. 1 (H318) Aquatic Chron. 3 (H412)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire ensuite du lait, si possible. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Irritant pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures. Provoque des dommages graves aux yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque possible d'altération de la fertilité.

Delayed Effects

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Provoque des dommages graves aux yeux et à la peau. Rougeur. Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas inhaler l'aérosol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Remarques générales en matière d'hygiène Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés doivent rester sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et le visage. Porter des lunettes de sécurité des vêtements de protection et des gants appropriés. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à température ambiante. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Butylphenol (para-tert) 98-54-4				Skin	TWA: 0.080 ppm TWA: 0.5 mg/m ³

					Peak: 0.16 ppm Peak: 1.0 mg/m ³
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0			STEL: 0.1 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Butylphenol (para-tert) 98-54-4					TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³ Skin
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Butylphenol (para-tert) 98-54-4	Skin STEL: 0.4 ppm STEL: 2.5 mg/m ³ TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³	STEL: 0.16 ppm STEL: 1.0 mg/m ³ TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³			
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	Skin TWA: 0.1 mg/m ³		Ceiling: 0.1 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Mettre en place une ventilation adaptée. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains

Protection respiratoire

Lunettes de protection. écran facial. EN 166.
Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340.
caoutchouc butyle, PVC, Viton (R), EVAL, Gants en néoprène, (EN 374)
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Jaune, Transparent
Odeur Amine
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	8 - 11
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 230 °C
point d'éclair	> 100 °C
Pression de vapeur	< 0.5 kPa (50°C)
Densité	0.9 - 1.2 g/cm ³
Hydrosolubilité	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	~ 450 mPas (20°)

Propriétés explosives Sans objet

Propriétés comburantes Sans objet

9.2. Autres informations

Densité No data available
Masse volumique apparente ~ 1.05 g/cm³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e).

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides, Agents oxydants, Dérivés halogénés des hydrocarbures

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Amines. Phénolique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

contact oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures cutanées. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

Provoque des brûlures.

DL50 orale

> 2000 mg/kg (Rat)

Comments: Estimated based on information for components

DL50 cutanée

Value: > 2000 mg/kg (Rabbit)

Comments: Estimated based on information for components

CL50 par inhalation

> 1,42 mg/l (4h, rat, male) m-xylylenediamine

> 5600 mg/m³ (4h, rat) P-tert-butylfenol

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Butylphenol (para-tert)	= 2990 mg/kg (Rat)	= 2318 mg/kg (Rabbit)	> 5600 mg/m ³
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	930 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 700 ppm (Rat) 1 h
Triméthylhexaméthylènediamines	= 910 mg/kg (Rat)		

irritation

L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire.

Corrosivité

Provoque des brûlures cutanées. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Butylphenol (para-tert)	11.2: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	4.71 - 5.62: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 6.9: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static		3.9: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 3.4 - 4.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Triméthylhexaméthylènediamines	29.5: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	172: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		31.5: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

Daphnie ~ 4 mg/L (48h) Daphnia, species: Daphnia magna

P-tert-butylphenol

Poisson = 1,6 mg/L (48h) Fish, species: leuciscus idus

P-tert-butylphenol

Freshwater algae = 14 mg/L (72h) Algae, species: Selenastrum capricornutum

P-tert-butylphenol

12.2. Persistance et dégradabilité

RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE

= 98 (28d, 301 A- CO2 Evolution test) (P-tert-butylphenol)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible

BCF = 48

Nom chimique	Coefficient de partage
Butylphenol (para-tert)	2.44
Triméthylhexaméthylènediamines	0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Faible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Butylphenol (para-tert)	Group II Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 02 08

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine, Trimethylheksamethylendiamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	Cargo packing instruction: 855 Pasenger Packing instruction: 851 EmS F-A, S-B
14.9 Polluant marin	Oui

ADR/RID

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine, Trimethylheksamethylendiamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Tremcard N° 80CG7-II-III
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine, Trimethylheksamethylendiamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg.453/2010 That modify REACH

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 17-juil.-2014

Date de révision : 09-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité